Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le 03 AOUT 2026
ID : 029-212900658-20260729-DEL26_07_02-DE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 29 juillet 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	9
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet,
à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation
22 juillet 2026

Etaient présents : DULOUT Jean-Luc– GOURRET Didier – JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – PORS Olivier – POTHIN Romane – BISCH Jacques – PELLE Charlotte – JAOUEN Gwenaëlle

Était absente : FLOCHLAY Loïc – (procuration à Didier GOURRET) – PIGEYRE Carole (procuration à Olivier PORS) – POREE Magalie – PLOUHINEC Marine – ROLLAND Iwan – ROUAULT Noémi

Jean-Luc DULOUT a été élu secrétaire de séance.

****

2026-07-02 : MISE AU REBUT D'UNE SELECTION DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Exposé :

Dans le cadre du projet de redynamisation de la bibliothèque, validé lors du conseil du 6 mai 2026, un tri des ouvrages a été effectué. Cette opération, appelée « désherbage », vise à retirer, puis à éliminer définitivement, les documents d'une collection documentaire.
Plusieurs critères peuvent entrer en compte : état physique du document, actualité, usage, redondance, adéquation du contenu aux publics et aux missions de la bibliothèque.
L'annexe 2 détaille les ouvrages concernés cette année.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de valider la liste présentée en annexe 2, d'autoriser leur retrait du fonds documentaire et l'élimination de ces ouvrages.

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le retrait des ouvrages détaillés en annexe et leur élimination.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DULOUT

Le Maire
Olivier PORS